

À l'attention de nos clients et partenaires  
commerciaux

Gränichen, le 20 septembre 2021

## **Coronavirus, COVID-19 Information n° 11 / 20 septembre 2021**

Madame, Monsieur,  
Chers partenaires commerciaux,

Depuis le 13 septembre 2021, le Conseil fédéral a imposé dans toute la Suisse l'obligation de présenter un certificat COVID dans de nombreuses sphères de la vie publique. Après s'être apaisée au cours des mois d'été, et après de nombreux assouplissements, la situation liée au coronavirus s'est de nouveau tendue ces derniers jours et ces dernières semaines. Compte tenu de la situation épidémiologique actuelle ainsi que du taux d'occupation des lits dans les hôpitaux, le Conseil fédéral a décidé d'étendre l'obligation de certificat.

Zehnder Group Suisse SA assume ses responsabilités et met en œuvre les mesures décidées par le Conseil fédéral en introduisant l'obligation de présenter un certificat COVID sur son site pour les visiteurs externes.

Les dispositions suivantes sont applicables à partir du 20 septembre 2021:

- L'obligation de présenter un certificat COVID s'applique aux formations de la Zehnder Academy, aux visites dans la salle d'exposition et, d'une manière générale, aux manifestations et événements clients organisés sur le site de Zehnder Group à Gränichen.
- Tous les visiteurs et les participants aux formations doivent présenter leurs justificatifs à l'accueil. Le certificat n'est valable qu'avec les pièces d'identité appropriées.
- Le port du masque reste obligatoire pour tous les visiteurs et les collaborateurs, à l'intérieur des bâtiments ainsi que sur le site de Gränichen. Les zones concernées sont signalées en conséquence.
- Les visiteurs et les collaborateurs sont en outre tenus de respecter les mesures de distanciation sociale et d'hygiène.
- Les tests Covid hebdomadaires des collaborateurs seront poursuivis. Heureusement, aucun résultat positif n'a été enregistré à ce jour.
- Les visites chez les clients, les interventions de service après-vente et les mises en service par les collaborateurs de Zehnder sont proposées et réalisées dans leur intégralité en respectant les mesures de sécurité requises.

Avec la mise en œuvre de l'obligation de certificat, les formations de l'Academy peuvent se poursuivre avec le nombre de participants prévu.

Comme nous vous en avons déjà fait part dans nos derniers courriers, la pandémie a créé une situation très tendue sur les marchés mondiaux des matières premières et les chaînes d'approvisionnement. Cette situation s'est encore détériorée ces dernières semaines, ce qui entraîne des retards de livraison pour certaines catégories de produits. Nous nous efforcerons de vous informer en temps voulu de tout retard de livraison et vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation.

Nous sommes convaincus qu'avec l'introduction de l'obligation de certificat, nous assumons nos responsabilités vis-à-vis des visiteurs, des collaborateurs et de la société, et nous protégeons votre santé ainsi que la nôtre.

A l'avenir, Zehnder Group Suisse SA continuera de se conformer aux directives fédérales et cantonales. L'entreprise se réserve le droit d'introduire ou d'adapter à tout moment des mesures appropriées.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance. Prenez soin de votre santé.

Avec nos meilleures salutations,  
Zehnder Group Suisse SA



**Christoph Strahm**

Directeur général

Ligne directe +41 62 855 14 00  
christoph.strahm@zehndergroup.com



**Vaios Doukas**

Directeur des ventes  
Systèmes de ventilation de confort

Ligne directe +41 79 328 29 65  
vaios.doukas@zehndergroup.com



**Rolf Ulmann**

Directeur des ventes Corps de chauffe

Ligne directe +41 79 218 91 61  
rolf.ulmann@zehndergroup.com